

INSCRIPTION - MODE D'EMPLOI

Examen d'entrée

Formation DE en formation continue 2021

1 – CURSUS ET FORMATION

Le **pôle Aliénor** est un établissement accrédité par le ministère de la Culture à délivrer des diplômes d'enseignement supérieur.

Diplôme d'État (DE) de professeur·e de musique

La formation menant au DE est ouverte dans les disciplines, domaines et options suivants :

Discipline	Domaines	Options
Enseignement instrumental ou vocal	Classique à contemporain	violon, alto, violoncelle, contrebasse, flûte traversière, hautbois, clarinette, basson, trompette, cor, trombone, tuba, accordéon, harpe, guitare, percussions, chant, saxophone, piano
	musique ancienne	instruments concernés et chant
	musiques traditionnelles	aire culturelle, instruments concernés
	jazz et musiques improvisées	instruments concernés et chant
	musiques actuelles amplifiées	instruments
Formation musicale		
Accompagnement		musique

2 – CONDITIONS D'ADMISSION FORMATION CONTINUE

Conditions d'admission à l'examen d'entrée

- **Public**

L'accès à la formation continue au diplôme d'État de professeur·e de musique est conditionné à la réussite à un examen d'entrée, ouvert aux candidat·e·s remplissant l'une des conditions suivantes :

- justifier d'une expérience d'enseignement dans le domaine musical en qualité de salarié·e d'une durée d'au moins deux années, à raison de cinq heures par semaine au moins sur trente semaines par an ou leur équivalent en volume horaire annuel ;
- justifier d'une pratique professionnelle en qualité d'artiste de la musique d'une durée d'au moins deux années,

- pouvant notamment être attestée par quarante-huit cachets sur deux ans ;
- être titulaire du diplôme d'études musicales (DEM) ou du diplôme national d'orientation professionnelle de musique (DNOP) et exercer une activité d'enseignement en qualité de salarié-e à raison de cinq heures par semaine sur trente semaines au moins
- être titulaire du DEM et du DNOP et être engagé-e dans une démarche de réorientation professionnelle

- **Effectif**

De 15 à 20 étudiant·e·s stagiaires

- **Admissibilité**

Le diplôme d'État est inscrit au RNCP au niveau 2. L'obtention du diplôme emporte l'acquisition de 180 crédits européens (ECTS) en 6 semestres de formation.

Concernant les sessions ouvertes spécifiquement pour les publics relevant de la formation continue, la formation est organisée sur 4 semestres. En effet, **le niveau minimum requis des candidat·e·s doit permettre d'entrer directement en 2^{ème} année.**

Un examen d'entrée conditionne l'accès à la formation au DE.

Candidat·e·s étranger·ère·s

Les candidat·e·s étranger·ère·s doivent effectuer la même procédure d'inscription que les candidat·e·s français·es.

MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Les formations sont dispensées uniquement en français.

Les candidats·es non ressortissants d'états francophones, non titulaires d'un baccalauréat francophone ou non titulaires d'une première année d'études supérieures francophones, doivent fournir une attestation de niveau de langue française avec le dossier de candidature.

Niveaux attendus

L'attestation de niveau de langue française permet de déterminer la capacité du·de la candidat·e à suivre les formations. Les niveaux attendus sont différents selon les formations.

Cursus menant au diplôme d'État de professeur·e (DE) : niveau au moins égal à B2

Les étudiant·e·s ne pouvant attester du niveau requis le 15 février 2021 ne pourront pas être admis·es dans la formation.

VALIDATIONS D'ÉTUDES ANTÉRIEURES

Si vous êtes titulaire de diplômes supérieurs en musique, vous devrez fournir une attestation de comparabilité de ces diplômes. Cette attestation doit être demandée au centre ENIC-NARIC France. <http://www.ciep.fr/enic-naricfr/>.
Téléphone : + 33 (0)1 45 07 63 21. Email : enic-naric@ciep.fr

3 – ÉPREUVES & DOSSIER DE CANDIDATURE

Dates des épreuves

Pour toutes les disciplines, les épreuves auront lieu entre le **26 et le 30 octobre 2020**.

Le planning des épreuves sera communiqué individuellement à chaque candidat·e et sur le site internet courant octobre.

Natures et déroulement des épreuves

Tous·tes les candidat·e·s doivent passer des épreuves orales et des épreuves écrites détaillées ci-dessous.

Les candidat·e·s résidant à l'étranger ou dans les territoires français d'outre-mer ont la possibilité de demander à passer le concours à distance dont les modalités sont spécifiées dans le présent document.

ÉPREUVES ÉCRITES

Les candidat·e·s rédigent un dossier à réaliser chez eux·elles en amont des épreuves orales.

Ce document met en valeur la culture musicale et artistique des candidats, leur perception des enjeux de médiation et d'enseignement et leur capacité d'expression écrite.

[Télécharger le document « épreuves écrites pour l'entrée en DE seul »](#)

1. Pour les candidat·e·s en DE de formation musicale

Ces candidat·e·s devront passer d'autres épreuves écrites complémentaires le **12 octobre 2020** (prévoir une journée d'épreuves à distance) :

1. Un commentaire d'écoute (45 minutes).
2. Deux épreuves d'analyse : analyse musicale sur partition (45 minutes) et analyse harmonique (45 minutes).
3. Une épreuve d'écriture : écriture d'une courte pièce avec instrumentation donnée à partir d'une basse chiffrée ou d'une mélodie (2h).

ÉPREUVES ORALES

1. Épreuve d'interprétation* pour tous·tes : programme de 20 minutes comportant au moins 3 œuvres ou fragments d'œuvres de styles et d'époques différentes. La liste peut comprendre des œuvres d'ensemble ne dépassant pas le quintette (le·la candidat·e doit se présenter avec ses propres partenaires).
2. Épreuve complémentaire* uniquement pour les musiques traditionnelles, accompagnement au piano, formation musicale, jazz et musiques actuelles. Se reporter au chapitre « spécificités de certaines épreuves orales par domaine ».
3. Entretien (20 minutes environ) portant notamment sur le programme interprété, les objectifs professionnels du·de la candidat·e, les conditions de suivi des études, la culture musicale.

** Selon les domaines et les spécialités, le contenu ou la nature de ces 2 épreuves est différent, se reporter au paragraphe « spécificités de certaines épreuves orales par domaine » ci-dessous.*

IMPORTANT

2 jeux de partitions (avec parties d'accompagnement) seront fournis au jury par le·la candidat·e au moment de l'épreuve
(à l'exception des disciplines musique traditionnelle et musiques actuelles amplifiées)

Les épreuves ne sont pas publiques.

Instruments à cordes frottées (sauf en musique ancienne)

Épreuve d'interprétation : le programme proposé doit comprendre au moins une œuvre de la période classique ou romantique et au moins une œuvre d'esthétique contemporaine.

Saxophone

Épreuve d'interprétation : le programme proposé doit comprendre des œuvres pour instruments différents dont obligatoirement l'alto. Il doit comporter au moins une œuvre écrite après 1970 intégrant des modes de jeu contemporains.

Piano

Épreuve d'interprétation : le programme proposé doit comprendre dans la mesure du possible une œuvre en petite formation de musique de chambre (duo ou trio avec chanteurs·euses et/ou instrumentistes) et au moins une œuvre en solo.

Musique ancienne – spécificités pour certaines spécialités

Orgue : sous réserve de modification, l'épreuve se déroulera sur l'orgue de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers (esthétique baroque).

Viole de gambe, épreuve d'interprétation : le programme proposé doit comporter au moins une œuvre en tablature, et dans la mesure du possible une œuvre interprétée au dessus ou au ténor de viole.

Musique traditionnelle

Épreuve complémentaire : le·la candidat·e relève une mélodie à partir d'un enregistrement pour la jouer sur son instrument, et invente des variations (mise en loge 10 minutes). L'interprétation a lieu en solo, sans l'enregistrement.

Formation musicale

Épreuve d'interprétation : le programme doit comporter

- au moins une œuvre instrumentale jouée sur un instrument polyphonique
- au moins une mélodie chantée que le·la candidat·e accompagne lui-même sur un instrument polyphonique

Épreuve complémentaire : déchiffrage d'une courte pièce a capella (mise en loge 15 minutes).

Accompagnement au piano

- Épreuve d'interprétation : le programme proposé doit être d'une durée de 15 minutes, et comporter au moins une œuvre solo. Le jury écouterait l'intégralité de ce programme.
- Épreuves complémentaires :
 - Un déchiffrage d'accompagnement (chanteur·euse ou instrumentiste). La mise en loge, avec le partenaire, est d'une durée égale à 2 fois la durée de la pièce. Les partenaires éventuels sont engagés par le pôle Aliénor.
 - Une épreuve pouvant comprendre transposition, réduction d'une œuvre simple, harmonisation d'un thème simple. La mise en loge avec piano est égale à 2 fois la durée de la/des pièce(s).

Jazz

- Épreuve d'interprétation : le·la candidat·e propose un choix de morceaux d'une durée totale de 20 minutes, composé de :
 - 3 morceaux de plusieurs styles et époques (comportant 2 standards et 1 composition ou arrangement personnel)
 - un court solo ou duo entièrement improvisé.
- La moitié au moins de la durée du programme doit être en ensemble (2 à 5 musiciens). Balance 30 minutes.
- Épreuve complémentaire :
 - Le·la candidat·e interprète en solo ou en groupe une courte pièce (thème imposé, improvisation sur grille, thème) préparée en loge par le·la candidat·e pendant 15 minutes. Les partenaires éventuels sont engagés par le pôle Aliénor.
 - Le·la candidat·e joue ou chante sur des accords proposés au piano, puis répond à quelques questions (maîtrise de l'harmonie ; identification d'accords).

Musiques actuelles amplifiées

- Épreuve d'interprétation : le·la candidat·e propose un choix de morceaux de plusieurs styles et époques d'une durée totale de 20 minutes incluant des compositions. La moitié au moins de la durée du programme doit être en ensemble (2 à 5 musiciens·nes). Balance 30 minutes.
- Épreuve complémentaire : Écoute d'un extrait de morceau de 1 à 2 minutes. Le·la candidat·e invente une partie supplémentaire pour son instrument, comportant si possible une part d'improvisation (mise en loge 15 minutes). Il joue cette partie sur l'enregistrement.

Percussions

Épreuve d'interprétation : indiquer impérativement avec le programme la liste précise des instruments nécessaires. Elle pourra éventuellement être prise en compte si vous vous mettez en relation avec le pôle Aliénor pour en vérifier la faisabilité.

ÉPREUVE À DISTANCE

Pour mémoire : seul·e·s les candidat·e·s résidant à l'étranger ou dans les territoires français d'outre-mer ont la possibilité de demander à passer le concours à distance dont les modalités sont spécifiées dans le présent document.

Ce concours à distance se compose de 3 parties :

- Vidéos YouTube
- Examen écrit à distance
- Entretien avec le jury en visioconférence

A. Vidéos YouTube

Les vidéos doivent être accessibles sur YouTube ou par un lien Dropbox, Google Drive, etc. Le·la candidat·e doit envoyer le lien URL à la date précisée sur la convocation. Sinon nous ne pouvons pas planifier la candidature, qui sera annulée.

Les vidéos doivent être datées, récentes et de bonne qualité.

Elles doivent correspondre au programme demandé (cf. « Inscription mode d'emploi ») et au moins l'une d'entre elle doit dater de moins d'un mois avant l'envoi.

Le·la candidat·e doit être identifiable/reconnaissable lorsqu'il·elle joue/chante.

La vidéo ne doit comprendre aucun montage.

B. Épreuve écrite à distance

[voir page suivante]

C. Entretien avec le jury en visioconférence

Le·la candidat·e recevra une convocation par courriel, avec une date et un horaire. Lors de cette épreuve, le·la candidat·e doit être face à la caméra dans une pièce vide.

15 à 30 minutes avant cet horaire, le·la candidat·e recevra l'épreuve complémentaire par e-mail (différente selon les domaines), afin de pouvoir la préparer dans des conditions équivalentes à celles des autres candidat·e·s.

Le jury écoutera cette épreuve, puis fera avec le·la candidat·e un entretien de 20 à 25 minutes. Pour les candidats·es non-francophones, cet entretien sera également l'occasion d'évaluer le niveau de maîtrise du français.

Accompagnement des épreuves d'entrée

Il est vivement recommandé de venir avec son·sa propre accompagnateur·rice. Néanmoins, pour les candidats·es (en cordes, saxophone, cuivres, percussions, formation musicale, musique ancienne) qui n'auraient pas cette possibilité, le pôle Aliénor pourra mettre à disposition un·e accompagnateur·rice (claveciniste pour les candidats·es en musique ancienne, et pianiste pour tous les autres).

- Le·la candidat·e devra en faire la demande **avant le 30 septembre 2020** sur la partie « programme » du dossier de candidature.
- Cette prestation est proposée gratuitement. Néanmoins un chèque de caution de 70€ est exigé. En cas de non présentation du·de la candidat·e à ces épreuves orales, le chèque sera encaissé.
- Les partitions originales ou copies recto-verso reliées seront à envoyer **IMPÉRATIVEMENT** au pôle Aliénor avec le dossier de candidature, pensez à indiquer **votre nom sur chaque partition** que vous envoyez au pôle Aliénor.
- Le pôle Aliénor se réserve la possibilité de programmer la répétition la veille du passage de l'épreuve d'interprétation, sans modification d'horaire possible. La répétition dure 30 minutes.

Toutes candidatures

Pour tous·tes les candidats·es, le dossier de candidature est à envoyer **au plus tard le 30 septembre 2020**. (cachet de la poste faisant foi). Tout dossier adressé après cette date ne sera pas pris en compte.

Les candidat·e·s admissibles recevront leur convocation par e-mail entre le 7 et le 16 octobre 2020.

Le formulaire est à remplir informatiquement et à renvoyer imprimé par la poste.

Le dossier ne sera considéré comme recevable que si ce formulaire et l'ensemble des documents demandés sont intégralement renseignés et expédiés avant la date indiquée.

Pièces à joindre au dossier par voie postale

- Une lettre de motivation exposant vos motivations et vos objectifs personnels
- Un curriculum vitae complet à jour
- Le cas échéant, une photocopie de votre carte de séjour
- Si le·la candidat·e demande un·e accompagnateur·rice du pôle Aliénor : il·elle doit impérativement joindre les partitions des œuvres accompagnées ainsi qu'un chèque de caution de 70€ (voir ci-dessus). Le nom du·de la candidat·e doit figurer sur chacune des partitions reliées séparément.
- Une attestation de niveau de langue pour les étudiants·es étrangers·ères
- Un chèque de 50€ à l'ordre du pôle Aliénor pour frais de dossier, qui sera encaissé et non restitué en cas de désistement

Le dossier de candidature en format PDF est à envoyer par mail à l'adresse : formation.continue@polealienor.eu